

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni le 3 février 2026 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CÉREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme CÉREZ,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée, pouvoir donné à Mme SOUFFOY.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20260202

COMPTE RENDU DE DELEGATION DE LA PRESIDENTE AUX MEMBRES DU CA DEPUIS LE 11 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 27 mai 2021, a donné diverses délégations à sa présidente et à sa vice-présidente dans le cadre des dispositions visées à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009.

Les actes pris en vertu de cette délibération depuis le 11 décembre 2025 sont les suivants :

1. Aide alimentaire, attribution de chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)

| Nombre d'attributions | Montant attribué |
|-----------------------|------------------|
| 31 | 2810 € |

2025 : 33 – 2 830 €

2. Aide, attribution de bons carburant

| Nombre d'attributions | Montant attribué |
|-----------------------|------------------|
| 4 | 180 € |

2025 : 5 - 150 €

3. Aide : Dons et prêts

Dons

| Nombre d'attributions | Montant attribué |
|-----------------------|------------------|
| 0 | 0 € |

Prêts

| Nombre d'attributions | Montant attribué |
|-----------------------|------------------|
| 0 | 0 € |

2025 : 0 – 0

0 - 0

4. Fonds Solidarités Logement -Fonds Energie-Eau

| Nombre de foyers aidés | Montant attribué | Participation Département | Participation CCAS |
|------------------------|------------------|---------------------------|--------------------|
| 11 | 4127.71 € | 3523.56 € | 604.15 € |

2025 : 9 – 2 496,80 € - 2 122,28 € - 374,52 €

5. Domiciliations

| Nombre de personnes domiciliées le 11 décembre 2025 | Nombre de délivrances | Nombre de refus de délivrance | Nombre de résiliations | Nombre de personnes domiciliées le 28 janvier 2026 |
|---|-----------------------|-------------------------------|------------------------|--|
| 68 | 6 | 0 | 3 | 71 |

2025 : 93 – 4 – 0 – 8 - 89

Vu les dispositions visées à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009,

Vu la délibération N° 3 du conseil d'Administration du 27 mai 2021,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

→ DE PRENDRE ACTE de ces informations conformément à l'article à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2009-404 du 15 avril 2009.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,


Michèle DOLLÉ



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

